



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 mai 2024

### DÉLIBÉRATION N°2024-027

OBJET : Acquisition immobilière

En exercice :23  
Membres  
Présents(s) : 12  
Pouvoir(s) : 6  
Absent(s) :5

Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Isabelle CAMBIER pouvoir à Claire DEZOUTTER, Frédéric GRACIA pouvoir à Aurélien HELLE, Nicolas PERROUD pouvoir à Yannick BARBOTTE, Aurore BAUGE pouvoir à Claire GUEGUIN, Christophe GUYOT pouvoir à Christiane LEPEIRE, Bertrand POUSSIERRE pouvoir à Richard FAURE

**Le ou les membres absent(s) :**

Christiane GALLON, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Thomas GUETTARD, Aurélie HENault.

**Secrétaire de séance :** Madame Anne Sophie DA COSTA

Vu la proposition d'acquisition d'un terrain de 585 m<sup>2</sup>, situé rue de l'Eglise et cadastré section AC n°60, appartenant à Monsieur et Madame Antoine LOGAR, au prix de 900 euros (soit environ 1,50 € du m<sup>2</sup>).

Considérant que ce terrain est actuellement classé en zone Aa au PLU (zone destinée à accueillir les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole (sous réserve qu'elles ne rentrent pas dans le champ d'application du premier alinéa de l'article L111-3 du Code rural et de la pêche maritime) et celles nécessaires au fonctionnement des équipements collectifs ou de services publics.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'acquisition du terrain cadastré section AC n°60, appartenant à Monsieur et Madame Antoine LOGAR, au prix de 900 euros, auxquels s'ajouteront les frais d'acte ;
- D'autoriser Madame le maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christiane LEPEIRE  
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le 27/05/2024

ID : 089-218903466-20240521-2024\_027-DE

